

Procès-verbal

Session d'ajournement du conseil de la ville de Macamic tenue le 25 avril 2005, à laquelle étaient présents le maire, Daniel Rancourt, les conseillères et les conseillers suivants : Claude Morin, Dianne Duchesne, Rock Morin, Louis Dessureault, Denise Dubois, Éric Poiré, Rolande Cloutier-Rossignol et Yvan Verville. Étaient également présents le directeur général et secrétaire-trésorier, Denis Bédard, la secrétaire-trésorière adjointe, Nicole Bouffard et le contremaître, Richard Michaud.

1. Ouverture de la session par le maire, Daniel Rancourt.

2005-04-061

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Louis Dessureault, appuyé par la conseillère Dianne Duchesne et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le maire, Daniel Rancourt, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation des comptes à payer :
 - a) Chèques spéciaux émis en vertu du règlement No 97-449 sur la délégation de pouvoirs :
 - S Au montant de 46 433,83 \$;
 - b) Liste préliminaire à l'émission des chèques :
 - S Au montant de 5 787,22 \$;
4. Présentation et adoption des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2004;
5. Demande Entreprises D.M.;
6. Période de questions;
7. Dépôt du rapport trimestriel au 31 mars 2005;
8. Demande d'aide financière du Volet II – Michel Deschênes ;
9. Adoption du rapport financier 2004 du Comité intermunicipal de gestion des déchets;
10. Bail Marcel Gaudette ;
11. Dossier Montagne à Fred;
12. Projet N.E.G.S.;
13. Rapport des comités;
14. Questions diverses:
 - a) Terrain Fortin;
 - b) Pompiers;
 - c) Cabane à patinoire;
 - d) Épuration des eaux usées pour résidences;
 - e) Nuisances;
 - f) Nombre de chiens;
 - g) Niveau du Lac;
15. Information du directeur général;
16. Période de questions;
17. Levée de la séance.

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

Les points 12, 14b), 14c), 14d), 14e), 14f), 14g) et 15 n=ont été que discutés aucune décision ne s=y rattache.

2005-04-062

3. APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par le conseiller Claude Morin, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QUE: Les items suivants soient acceptés :

- a) Chèques spéciaux émis en vertu du règlement No 97-449 sur la délégation de pouvoirs :
 - Au montant de 46 433,83 \$;
- b) Liste préliminaire à l=émission des chèques au montant de 5 787,22 \$;

Adoptée à l=unanimité.

2005-04-063

4. ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2004

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu à l'unanimité :

QUE : Le rapport financier pour l'année 2004 soit accepté tel que présenté.

Adoptée.

2005-04-064

5. ENTENTE AVEC LES ENTREPRISES D.M.

Il est proposé par le conseiller Éric Poiré, appuyé par le conseiller Claude Morin et résolu à l'unanimité :

QU' Une entente soit signée entre la Ville de Macamic et les Entreprises D.M. concernant l'utilisation par cette dernière d'une partie de la ruelle située entre la 7^e Avenue Est et la 8^e Avenue Est.

QUE Le directeur général, Denis Bédard, soit autorisé à signer, pour et au nom de la ville, le protocole d'entente à intervenir.

Adoptée.

6. Période de questions

Monsieur Denis Marion signale aux membres du conseil qu'il a toujours à sa résidence un problème avec l'eau potable. Le contremaître, Richard Michaud, trouvera et appliquera la solution qui s'impose.

7. **Dépôt du rapport budgétaire et du rapport des investissements au 31 mars 2005**

Une copie du rapport budgétaire et du rapport d'investissements au 31 mars 2005 est remise à chaque membre du conseil tel que prévu par la loi.

2005-04-065

8. **APPUI AU PROJET DE MICHEL DESCHÊNES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER - VOLET II**

ATTENDU QUE le ministère des Ressources naturelles met à la disposition des organismes et des individus un programme de subvention intitulé Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier - volet II ;

ATTENDU QUE monsieur Michel Deschênes désire bénéficier de ce programme;

ATTENDU QUE le projet demandé est pour de l'élagage de plantation;

ATTENDU QUE ce projet ne contrevient à aucune loi ni à aucun règlement en vigueur sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE la Ville de Macamic est favorable à ce projet;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Rock Morin, appuyée par le conseiller Éric Poiré, il est unanimement résolu :

S d'appuyer le projet présenté par monsieur Michel Deschênes dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier - volet II;

S d'autoriser le maire, Daniel Rancourt ou le directeur général, Denis Bédard ou les secrétaires-trésoriers adjointes, Joëlle Rancourt et Nicole Bouffard, à signer pour et au nom de la Ville les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

Adoptée à l'unanimité.

2005-04-066

10. **BAIL DE M. MARCEL GAUDETTE**

Il est proposé par le conseiller Éric Poiré, appuyé par le conseiller Louis Dessureault et résolu :

QU' : Un bail de location soit signé entre monsieur Marcel Gaudette et la Ville de Macamic pour les parties cultivables des lots 48 et 49 du Rang 1, canton Royal-Roussillon et du lot 46, Rang 10 du canton Poularies, parties représentant +/- 12,10 hectares. Le prix de location a été fixé à 20 % de la valeur marchande, soit pour l'année 2005 un montant de 242 \$.

QU' : Une clause audit bail indiquera qu'un droit de passage devra être donné pour permettre aux gens d'accéder à la partie boisée advenant que des droits de coupe pour du bois de chauffage soient autorisés pour ce secteur.

QUE : Le directeur général, Denis Bédard ou les secrétaires-trésorières adjointes, Joëlle Rancourt et Nicole Bouffard soient autorisés à signer ledit bail pour et au nom de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

13. **Rapport des comités**

La conseillère Denise Dubois et les conseillers Yvan Verville et Rock Morin font rapport de leurs différentes rencontres et donnent le suivi de leur dossier.

2005-04-067

14. a) **Terrain Fortin**

Il est proposé par le conseiller Éric Poiré, appuyé par le conseiller Claude Morin et résolu à l'unanimité :

QUE : La Ville de Macamic acquière les lots 21-B et 22-P du Rang 4 du canton Royal-Roussillon appartenant à monsieur Nelson Fortin au montant de 35 000 \$ payable à la signature du contrat.

QUE : Par la suite, une somme de 1 000 \$ sera versée lors de la vente de chacun des terrains, le nombre étant de l'ordre approximatif de 50 terrains à être déterminé officiellement par le dépôt du projet final de lotissement.

QU' À l'échéance d'une période de 10 ans suivant la signature du contrat, la Ville de Macamic s'engage à verser un solde dû sur les lots invendus, soit 1 000 \$ par lot;

QUE : La somme de 1 000 \$ relative à chacun des lots sera indexée deux fois au cours de la durée du contrat, soit une première fois après 5 ans de la signature du contrat et une seconde fois au terme du contrat mais dès avant le paiement du solde des terrains invendus; l'indexation sera établie en vertu de l'indice général de Statistique Canada, à ce moment ;

QUE : La Ville de Macamic s'engage également à désigner en permanence le secteur développé sous le nom de FORTIN-les berges;

QUE : Le directeur général, Denis Bédard, soit autorisé à signer, pour et au nom de la ville, tous les documents inhérents à cette transaction.

Adoptée.

16. **Période de question**

Aucune question.

2005-04-068

17. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Claude Morin, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu de lever l'assemblée. Il est 22 h 35.

ADOPTÉ.

Denis Bédard
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Daniel Rancourt
Maire